

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

**DU 19 AVRIL 2022**

Lors de sa séance du 19 avril 2022 qui s'est tenue de 9h30 à 11h15, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- **Vote pour l'adoption du nouveau règlement intérieur du CPP filière EEE ecosystem :**

**A l'unanimité**, les membres du Comité présents ont adopté le nouveau Règlement Intérieur

- **Avis du Comité sur la composition et mandat du Comité Technique Opérationnel (CTO) :**

**A l'unanimité**, les membres du Comité présents ont émis un vote favorable à (i) l'octroi au CTO du mandat défini dans le cahier des charges des éco-organismes de la filière EEE et (ii) au fait que le CTO sera composé des mêmes organisations professionnelles représentantes des opérateurs de gestion des DEEE que celles qui composaient l'ancien Comité d'Orientations Opérationnelles (FEDEREC, FEI, FNADE) et en adjonction à ces dernières, du SNEFID.  
La représentante du membre « ESS France » s'étant abstenue